



**FEDERATION SPORTIVE VALAISANNE DE TIR
WALLISER SCHIESS SPORT VERBAND**

CE-P10

René Luisier – Chemin des Gouilles 12 – 1945 Liddes
pist@fsvt.ch - www.fsvt.ch - +41 79 4463479

• CONCOURS EPINGLES 10M •

DISPOSITIONS D'EXECUTION – CONCOURS EPINGLES EDITION 2018 – 2019

1. Base

Selon le règlement du CE-P10 de la FST, Règ. 4.04.4203 édition 2018

2. Date

Du 15 Octobre 2018 au 31 Mars 2019

3. Retour des résultats

Dès la fin des tirs, au plus tard le 10 Avril 2019. Courrier A.

4. Finances

Les prix des passes sont fixés comme suit, dont CHF 1.00 par feuille de stand revient à la société organisatrice. **Pour les catégories d'âge jusqu'à U21, le prix de la passe est toutefois diminué et de ce fait, le montant de CHF 1.00 ne peut plus être déduit par les sociétés.**

Degré 1: bronze	CHF 4.00	jusqu'à U 21	CHF 2.00
Degré 2: argent	CHF 4.00	jusqu'à U 21	CHF 2.00
Degré 3: or	CHF 4.00	jusqu'à U 21	CHF 2.00

5. Classes d'âge / catégories pour l'année de compétition 2018-2019

L'âge selon l'année de naissance atteint à la fin du concours est déterminant.

Juniors	U17
Juniors	U19
Juniors	U21
Elite	E
Seniors	S
Vétérans	V
Seniors vétérans	SV



6. Allégements de position et aides de tir

Selon le règlement CE-P10, art. 11, les classes d'âge U10 à U15 peuvent profiter des allégements prévus dans les DE relatives aux positions et aides de tir (Doc.-No 6.54.01) soit :

U10 à U13	appui fixe (debout)
U15	appui mobile (debout)

7. Programme de tir

ATTENTION NOUVEAU PROGRAMME DE TIR

Veillez consulter les dispositions d'exécution 2018/2019 sous chiffre 6.2 programme de tir et 6.3 Conditions pour chaque degré.

Pour la saison 2018/2019 je prie toutes les sociétés de tirer sur des cibles papier avec numérotation continue.

8. Distinction / Distinctions Spéciales

Voir règlement CE-P10, art. 12/13.

Il est absolument nécessaire d'indiquer si le tireur désire l'épingle ou la bonification des points.

Les distinctions spéciales peuvent être commandées jusqu'au 30 avril au moyen du formulaire 4.71.03 « Demande pour l'obtention de la distinction spéciale CE-P10 auprès du responsable pistolet de la FST ou **auprès du responsable cantonal de la FSVT jusqu'au 10 avril 2019.**

9. DECOMPTE

Les feuilles de stand doivent être remplies entièrement et lisiblement. Le numéro de la licence est à indiquer sur la feuille de stand. Les sections sont instamment priées de renvoyer le décompte immédiatement après la fin des concours, mais au plus tard jusqu'au 10 avril 2019 au responsable cantonal 10m.

10. Dispositions Finale

Le montant total dû est à verser au CCP 19–2407–5 jusqu'au 10 avril 2019, compte 6062